

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2021	12	20	16	Tarifs municipaux 2022	7.10	Finances Locales

**VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)**  
**DECISION DU MAIRE n° 2021-016**

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020\_05\_23\_13 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Les tarifs municipaux sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

**a) Locations de salles**

<b>SALLE DÉSIRÉ VALETTE</b> (caution : 500€)			
Location	Sociétés locales (1 spectacle + 2 répétitions)	Sociétés extérieures (1 spectacle + 2 répétitions)	Sociétés de spectacles professionnelles (1 spectacle)
Une journée	200€ + forfait chauffage	550€ + forfait chauffage	1 100€ + forfait chauffage
		<b>Petit Forfait</b>	<b>Grand Forfait</b>
Régie son et lumière	<b>Sociétés Locales</b>	60€	500€
	<b>Sociétés extérieures</b>	80€	1 450€
Nettoyage	Nettoyage niveau 1 (hall + salle de spectacle + WC)		Nettoyage niveau 1 + 2 (niveau 1 + balcons + escaliers + loge)
Forfait	150€		250€

**Forfait chauffage :** 80€/jour d'occupation

**Forfait répétition :** 60€ pour toute répétition supplémentaire + forfait chauffage

**Forfait nettoyage labo :** 30€

<b>SALLE POLYVALENTE</b> <b>ESPACE DE LOISIRS ET DE RESTAURATION</b> (caution : 500€) (arrhes : 100€)			
Location (forfait nettoyage (60€) inclus)	Saint-Valiérois	Extérieurs	Chauffage
1 journée (du lundi au vendredi)	210€	310€	20€
Weekend (du vendredi soir au dimanche soir)	260€	360€	35€

<b>SALLES DE RÉUNION</b>		
<i>Paielement après émission d'un titre de recettes</i>		
	<b>TARIFS PAR DEMI-JOURNÉE</b>	<b>TARIFS PAR JOURNÉE</b>
Mairie – Salle des Sociétés	8€	15€
Mairie – Salle Gagnère	8€	15€
Mairie – 2 <sup>ème</sup> étage – Salle n°3	8€	15€
Maison des Associations – Salles de réunion ou bureaux	8€	15€
Maison des Associations – Salle 103 <b>(de 7h à 17h)</b>	35€	60€
Maison des Associations – salle 103 <b>(de 17h à la fermeture)</b>	50€	
Maison Formation Emploi – Bureau	8€	15€
Maison Formation Emploi – Salle de réunion	8€	15€
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	15€	25€

<b>INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b>		
<i>Paielement après émission d'un titre de recettes</i>		
	<b>TARIFS / JOUR</b>	<b>FORFAIT CHAUFFAGE / JOUR</b>
Complexe Sportif Nord – Spectacles / évènementiels	1 800€	Selon nombre de salles (CF ci-dessous)
Complexe Sportif Nord – <b>une</b> salle	180€	150€
Complexe Sportif Nord – <b>deux</b> salles	300€	250€
Complexe Sportif Sud	180€	130€
Caution Complexes sportifs Nord et Sud	1 500€	
Nettoyage	130€ <i>par salle occupée et par jour</i>	
Stade Betton	50€ + 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage	
Complexe Sportif Nord – Salle principale	16€/heure	
Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	5€/heure	
Boulodrome	16€/heure	
Complexe Sportif Sud – Salle principale	16€/heure	
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	7€/heure	
Salle Pierre Chalieux	16€/heure	
Stade Betton	5€/heure	
Stade Champis	3€/heure + 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage	
Maison des Associations - Salle n° 205	6€/heure	
Maison des Associations - Salle n° 309	6€/heure	

**Pour les associations qui utilisent une infrastructure autre que celles réservées habituellement** → La participation pour frais de fonctionnement des infrastructures

sportives est calculée sur la base de location des tarifs ci-dessus pondérée par le nombre de licenciés résidents à Saint-Vallier et par le pourcentage de jeunes.

**Location spectacles / évènementiels au Complexe Sportif Nord** → Prise en charge des frais d'un chargé de sécurité par l'organisateur.

Chaque association Saint-Valiéroise a droit, **une fois par an**, à la mise à disposition gratuite d'une salle. Toutefois, **la gratuité ne comprend ni le ménage, ni le chauffage, ni la régie.**

<b>ESPACE D'ARTS PLASTIQUES</b>	
<i>Païement après émission d'un titre de recettes</i>	
Espace d'Arts Plastiques	20€ par jour

<b>KIOSQUE PLACE DU CHAMP DE MARS</b>	
<i>Païement après émission d'un titre de recettes</i>	
Location kiosque	50€ par jour
Caution	300€

#### b) Nettoyage

A défaut de restitution des lieux dans un état correct, la commune pourra facturer au locataire les heures de ménage supplémentaires effectuées.

→ Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien des bâtiments : **19€.**

#### c) Cantines scolaires et garderie

##### **CANTINE :**

Elèves : 3,90€

Enseignants : 5,65€

##### **GARDERIE :**

Créneau d'1H30 : 1€

Les tarifs « cantines scolaires et garderie » sont susceptibles d'évoluer pour la rentrée des classes 2022/2023.

#### d) Cimetière

<b>CATÉGORIES</b>	<b>TARIFS</b>
Concession pleine terre <u>Durée</u> : 15 ans	90€ le m <sup>2</sup>
Concession pleine terre <u>Durée</u> : 30 ans	160€ le m <sup>2</sup>
Emplacement pleine terre pour urne funéraire (40cm x 50 cm) <u>Durée</u> : 15 ans ( <b>renouvellement uniquement</b> )	100€ (prix forfaitaire)
Emplacement pleine terre pour urne funéraire (40cm x 50 cm) <u>Durée</u> : 30 ans ( <b>renouvellement uniquement</b> )	160€ (prix forfaitaire)
Emplacement columbarium <u>Durée</u> : 15 ans	350€ (prix forfaitaire)
Emplacement columbarium <u>Durée</u> : 30 ans	600€ (prix forfaitaire)
Vacations funéraires	25€

e) Occupation du domaine public

		TARIFS
<b>COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES</b>		
<b>ABONNÉS :</b>		
Par mètre linéaire et par trimestre (foires annuelles comprises)		5€
<b>NON-ABONNÉS :</b>		
Par mètre linéaire et par marché (minimum de perception de 2 mètres)		1,50€
Foire par mètre linéaire (minimum de perception de 2 mètres)		1,80€
<b>INSTALLATIONS LUDIQUES TEMPORAIRES, VOGUE (STANDS D'ADRESSE, MANÈGES « TOUT PUBLIC » OU POUR ENFANTS)</b>		
Emplacement de moins de 30 m <sup>2</sup>	Droit fixe par fête	40€
	Par m <sup>2</sup> du métier	2,50€
Emplacement de plus de 30 m <sup>2</sup>	Droit fixe par fête	80€
	Par m <sup>2</sup> du métier	0,90€
Fête des écoles		GRATUIT
<b>CIRQUES</b>		
Emprise du chapiteau : <i>plus de 60m<sup>2</sup></i>		400€
Emprise du chapiteau : <i>jusqu'à 60m<sup>2</sup></i>		250€
Caution à verser avant installation		500€
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (VOIRIE)</b>		
<i>Dans le cadre de travaux</i>		1€
➤ <b>par m<sup>2</sup> / par jour</b> aux conditions suivantes : - minimum de perception de 20€ - maximum d'encaissement de 4 mois/an/chantier (non cumulable)		
<i>Dans le cadre d'étalages, terrasses ouvertes</i>		6€
➤ <b>par m<sup>2</sup> / par an</b> (minimum de perception de 20€)		
<i>Dans le cadre de vérandas, terrasses couvertes</i>		20€
➤ <b>par m<sup>2</sup> / par an</b> (minimum de perception de 20€)		

f) Camping Municipal

<b>SECTEUR HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS</b>			
<b>Locations résidences mobiles 4/6 personnes</b>		<b>Modèle 784 avec terrasse</b>	<b>Modèle 734 Confort sans terrasse</b>
<b>la semaine</b> 7 nuits (du 1 <sup>er</sup> jour à 12H au 7 <sup>ème</sup> jour à 10H)	<b>Basse Saison</b> du 15/03 au 31/05 du 1 <sup>er</sup> /09 au 15/11	300€	260€
	<b>Haute Saison</b> Du 1 <sup>er</sup> /06 au 31/08	420€	370€

Arrivée à 16H Départ à 10H	<b>Basse Saison</b> (minimum 2 et maximum 4 nuits consécutives) du 15/03 au 31/05 du 1 <sup>er</sup> /09 au 15/11  <i>Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour</i>	2 nuits : 90€ 3 nuits : 135€ 4 nuits : 180€	2 nuits : 80€ 3 nuits : 120€ 4 nuits : 160€
	<b>Haute Saison</b> (minimum 2 et maximum 4 nuits consécutives) du 1 <sup>er</sup> /06 au 31/08  <i>Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour</i>	2 nuits : 120€ 3 nuits : 180€ 4 nuits : 240€	2 nuits : 100€ 3 nuits : 150€ 4 nuits : 200€

<b>SECTEUR CAMPING</b>			
<b>CATEGORIE</b>	<b>Tarifs HT en €</b>	<b>Taux de TVA en vigueur</b>	<b>Tarifs TTC en €</b>
Adulte	2,73€	10%	3€
Enfant (de 1 an à 7 ans)	1,35€	10%	1,50€
Supplément forfaitaire emplacement 12H -16H (départ différé)	4,09€	10%	4,50€
Emplacement caravane + véhicule ou camping-car	4,50€	10%	5€
Forfait KAZAVELO deux personnes	18,18€	10%	20€
Forfait cyclo (1 tente, 1 personne, 1 vélo)	6,30€	10%	7€
Electricité	2,70€	10%	3€
Animaux domestiques	1,80€	10%	2€
Garage Mort du 15/03 au 15/11 <b>(sauf les mois de juin, juillet, et août)</b>	4,05€	10%	4,50€
Garage Mort du mois de juin au mois d'août <b>(à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés)</b>	5,85€	10%	6,50€
Véhicule supplémentaire ou remorque	2,25€	10%	2,50€
Lave-linge	2,58€	20 %	3,10€
Location des courts de tennis	5,08€	20 %	6,10€
Draps jetables – parure 2 places	6,25€	20 %	7.50€
Draps jetables – parure 1 place	5€	20 %	6€

**Arrhes : 30%**  
du prix du séjour  
(versées lors de la  
réservation).

tion est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.

Le solde du séjour est payable d'avance lors de la prise de la location.

**Caution : 150€**

Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu.

La caution est encaissée. Elle est restituable en fin de séjour.

**Ménage : le ménage est à la charge du locataire.**

Un forfait de 40€ sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant.

**g) Services Techniques, Service de l'eau**

<b>Prestations de services</b>	<b>Tarifs</b>
Fourniture de plaques de rue (renouvellement de numéro)	32€ HT
Coût horaire d'intervention des services techniques ou du service de l'eau pour travaux	35€ HT/heure
Coût horaire d'intervention de la mini-pelle pour travaux	40€ HT/heure
Coût horaire d'intervention du brise-roches hydraulique pour travaux	70€ HT/heure

<b>SERVICE DE L'EAU</b>	
PRIX DU M <sup>3</sup> D'EAU : 0,98€ HT	
<b>Location de compteurs</b>	<b>Tarifs</b>
Compteur 15 et 20mm	25€ HT
Compteur 30mm	54€ HT
Compteur 40mm	62€ HT
Compteur 60mm	68€ HT
Compteur 80mm	74€ HT
Compteur 100mm	80€ HT
Montant de la taxe forfaitaire de mise en eau	60€ TTC

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois.

**Article 4** : Les présents tarifs peuvent être consultés dans les locaux de la Mairie pendant les jours et heures ouvrables dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Saint-Vallier, le 20 décembre 2021

**Pierre JOUVET,**